

volontaires et sur les cas d'esclavage rapportés. Il a aussi créé l'Union des juristes soudanais et établi des comités de sensibilisation aux droits de la personne dans toutes les régions du pays. Comme ce sont de nouveaux organismes gouvernementaux, seule l'expérience dira s'ils servent uniquement de camouflage ou s'ils sont des instruments efficaces pour la protection des droits de la personne.

En 1996, pour la première fois en près de trois ans, le gouvernement a autorisé le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Soudan et le rapporteur spécial sur l'intolérance religieuse à venir mener leurs enquêtes au Soudan. Même si le cadre d'action a peut-être été établi et que les rapporteurs spéciaux ont été admis au pays, on ne voit pas encore de preuves d'une amélioration de la situation des droits de la personne au Soudan. La 52<sup>e</sup> session de la Commission des droits de l'homme a adopté au consensus la résolution sur le Soudan. Toutefois, à la troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, la résolution sur le Soudan a été mise aux voix parce que le Soudan réclamait, sans justification, un libellé passablement atténué. La résolution de la troisième Commission a été adoptée par 93 voix (dont celle du Canada) contre 16, avec 45 abstentions.

Dans le Sud, le Mouvement de libération du peuple soudanais, qui est la principale faction rebelle, a tenu une conférence en avril 1996 sur l'édification d'une société civile et sur la mise en place d'un pouvoir civil dans les zones qu'il contrôle. Diverses factions ont aussi introduit des cours sur les droits de la personne. Il reste à voir l'effet que ces efforts auront sur le respect des droits de la personne dans le sud du pays.

Selon de nombreuses indications, la pratique de l'esclavage est encore une tradition au Soudan, surtout, mais pas exclusivement, dans la « zone de transition » entre le Nord et le Sud. La désintégration sociale provoquée par la guerre civile, la détérioration de la situation économique et l'indifférence du gouvernement continuent à frustrer l'éradication de cette pratique. On continue à rapporter des cas de restriction des activités politiques, d'esclavage, d'intolérance religieuse et de conversion religieuse forcée. Des plaintes ont été reçues concernant les procès secrets intentés contre des militaires supposément coupables d'actes de dissension ou de trahison. De plus, il y a encore des problèmes liés à l'éviction forcée par la démolition, aux abords de Khartoum, d'abris occupés par des squatters déplacés par la guerre et la sécheresse. On continue aussi à rapporter l'existence de camps spéciaux pour la conversion forcée ou la formation militaire des enfants de ces groupes déplacés.

#### POSITION DU CANADA

Le Canada donne régulièrement sa position, à l'Assemblée générale des Nations unies, sur la situation des droits de la personne au Soudan et il coparraine chaque année des résolutions de la Commission des droits de l'homme critiquant vivement le Soudan. Le gouvernement du Canada s'emploie parallèlement à maintenir avec les autorités soudanaises et les factions rebelles un dialogue constructif sur les questions liées à la paix et à la sécurité, ainsi qu'au respect des droits de la personne et de la bonne gouvernance. Ces pourparlers ont permis aux officiels canadiens d'aborder la question des droits de la personne en général et de parler de cas particuliers. Le Canada a par ailleurs maintes fois réclamé un règlement politique négocié de la guerre civile chronique qui déchire le Soudan.